



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Territoire de Belfort 90

ARRÊTÉ N° 2024 - 71 PORTANT OUVERTURE DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Le Président,

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et notamment son article 5 ;
- Le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 portant formation d'intégration et de professionnalisation ;
- L'arrêté n°2011-43 du 16 juin 2011 portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'attaché ;
- L'arrêté n°2019-43 du 6 juin 2019 portant ouvertures de postes au titre de la promotion interne au grade d'attaché ;
- L'arrêté n° 2019-66 du 10 octobre 2019 portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'attaché ;
- L'arrêté n° 2021-62 du 29 juillet 2021 portant Lignes Directrices de Gestion du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort ;

CONSIDÉRANT

- La proportion de nominations susceptibles d'être prononcées à raison **d'un recrutement pour deux nominations** intervenues dans la collectivité ou l'établissement ou l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à un centre de gestion,
- Les recrutements de fonctionnaires intervenus dans le cadre d'emplois d'attaché territorial au sein de l'ensemble des collectivités affiliées (Annexe 1),
- Le nombre de postes non consommés des précédentes promotions internes d'attaché au titre de l'article 5 2° et 3° du décret 87-1099 du 30 décembre 1987,

ARRETE

Article 1 : Les inscriptions pour la session de promotion interne 2024 au grade d'attaché territorial au titre de l'article 5 1° du décret 87-1099 du 30 décembre 1987 précité, soit à l'attention des fonctionnaires territoriaux, qui justifient de plus de 5 ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire de catégorie B sont ouvertes pour **5 postes**.

Article 2 : Les inscriptions pour la session de promotion interne 2024 au titre de l'article 5 2° du décret 87-1099 du 30 décembre 1987 précité, s'adressent aux fonctionnaires territoriaux de catégorie B, qui ont exercé les fonctions de directeur général des services d'une commune de 2000 à 5000 habitants pendant au moins 2 ans sont ouvertes pour **10 postes**.

Article 3 : Les inscriptions pour la session de promotion interne 2024 au grade d'attaché territorial au titre de l'article 5 3° du décret 87-1099 du 30 décembre 1987 précité, soit à l'attention des fonctionnaires territoriaux de catégorie A titulaires du grade de secrétaire de mairie, qui justifient de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des secrétaires de mairie sont ouvertes pour **5 postes**.

Article 4 : Les formulaires d'inscription à la promotion interne peuvent être remis sur simple demande de l'autorité territoriale adressée à vgaspard@cdg90.fr ou au 03 84 57 65 78 à compter du **mardi 3 septembre 2024**

La date limite de dépôt des formulaires d'inscription est fixée au lundi 30 septembre 2024 (cachet de la poste faisant foi) ou en cas de dépôt au CDG90 le lundi 30 septembre 2024 jusqu'à 17h dernier délai.

Les dossiers dûment complétés et signés par l'autorité territoriale et l'agent proposé comprenant les pièces exigées devront être postés ou déposés jusqu'à cette date au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort 29 Boulevard Anatole France CS 40322 – 90006 BELFORT Cedex.

Tout dossier déposé ou posté hors délai ou insuffisamment affranchi sera rejeté. De la même façon, tout dossier réceptionné de façon dématérialisée, notamment par courriel, sera rejeté.

Les pièces à joindre impérativement aux dossiers de promotion interne sont mentionnées dans le dossier d'inscription.

Article 5 : Seuls peuvent être présentés à la promotion interne, les fonctionnaires remplissant les conditions fixées par le statut particulier du grade concerné au 1 janvier 2024 et ayant obligatoirement accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation.

Article 6 : Les listes d'aptitudes seront établies par le Président du Centre de Gestion du Territoire de Belfort pour les collectivités affiliées.

Article 7 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 8 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et publié.

Belfort, le 21 août 2024

Le Président,


Romuald ROICOMTE



Promotion Interne Attaché 2024

Recensement des nouveaux postes

Nom Prénom	Collectivités	Mouvement	Date	Grade
WEBER Stéphanie	DANJOUTIN	Mutation	01/07/2019	Attaché principal
MEILLIERE Sylvia	CCAS BELFORT	Concours	01/10/2019	Attaché
CLAISSE Muriel	CCAS BELFORT	Mutation	01/09/2020	Attaché
MARTINEZ Anne-Sylvia	SMIBA	Mutation	01/10/2020	Attaché principal
MAGRON Mickael	CCAS BELFORT	Détachement	20/01/2020	Attaché principal
CROISSANT Catherine	ESSERT	Mutation	01/01/2022	Attaché principal
RICHARD Odile	SDIS90	Mutation	01/09/2022	Attaché hors classe
CHUDANT Philippe	DELLE	Mutation	01/09/2022	Attaché principal
COUTHERUT Guillaume	VALDOIE	Détachement	01/06/2023	Attaché principal
MORANDEIRA Emmanuelle	DELLE	Détachement	01/07/2023	Attaché principal

= 5 POSTES